



Doris Leuthard, Conseillère fédérale (© K. Fluckiger)

UMSICHT – REGARDS – SGUARDI 2011

Au printemps 2010, la SIA lançait l'appel à candidatures pour la deuxième édition de « Umsicht – Regards – Sguardi », sa distinction nationale pour des réalisations durables et porteuses d'avenir. Sur un total de 48 projets soumis, le jury interdisciplinaire de 15 membres réuni en automne a distingué huit travaux. L'envergure et la répartition régionale des projets présentés affichaient une belle diversité – si l'on excepte une sous représentation notable du Tessin. Après trois jours de délibérations arbitrées par le président de la SIA Daniel Kündig, complétés par la visite des 12 réalisations retenues dans la sélection reprise, le jury a rendu son verdict. Six travaux dont le caractère pionnier remplit entièrement les critères de durabilité définis obtiennent la distinction. Deux autres, qui n'en remplissent qu'une partie – mais de manière exemplaire – se voient accorder une mention.

La remise des distinctions est fixée au 3 mars 2011, à l'Auditorium Maximum

Remise des distinctions et vernissage de l'exposition

Date de la cérémonie : 3 mars 2011, 19h15, bâtiment principal de l'EPFZ, Auditorium Maximum (nombre de places limité, réservation obligatoire)

Exposition itinérante :

- du 4 au 18 mars 2011, hall central de l'EPFZ
- du 28 mars au 13 avril 2011 ARchENA, EPFZ Hönggerberg

Informations et réservations à l'adresse : www.sia.ch/regards

de l'EPFZ, dans le cadre d'une cérémonie où s'exprimera notamment la Conseillère fédérale Doris Leuthard. Le vernissage de l'exposition itinérante, conçue par l'Institut d'histoire et de théorie de l'architecture de l'EPFZ, aura lieu le même soir. Dans une présentation magnifiée par la vision artistique du photographe Jules Spinatsch, les plans, photos, films et portraits textuels des huit travaux distingués permettront une confrontation approfondie des projets lauréats.

(SIA)

UN PROJET DE TERRITOIRE POUR LA SUISSE

Dans les années à venir, pouvoirs publics et maîtres d'ouvrage privés devront investir des milliards de francs dans la réalisation et l'entretien d'infrastructures et de bâtiments divers. Pour que ces investissements profitent au développement territorial souhaité et à la compétitivité du pays, il faut un projet de territoire porteur, qui bénéficie d'une large adhésion et lie les acteurs concernés. Une contribution au débat.

Revenons en arrière : en 1973, la conférence des chefs de service de la Confédération élaborait une conception directrice de l'aménagement du territoire national baptisée « CK 73 », qui établissait une hiérarchie claire entre agglomérations, villes et communes. Cette conception ne fut jamais mise en œuvre. D'une part, les compétences nécessaires manquaient et, d'autre part, le projet était trop éloigné de la réalité.

En 1996, l'ancien Office fédéral de l'aménagement du territoire présentait la Suisse comme un réseau de villes bien reliées entre elles – une Suisse urbaine, capable de régater avec les autres grandes villes européennes. Un grand pas vers la concrétisation

de cette vision fut accompli avec Rail 2000. Avec le recul, on est frappé de voir que la Suisse était encore, dans une large mesure, pensée comme une « île ». La mise en réseau des agglomérations d'importance internationale avec les métropoles européennes, pourtant cruciale dans une économie de la connaissance, ne faisait pas partie des réflexions. En 2005, le rapport publié par l'Office fédéral du développement territorial (ARE) parvenait à la conclusion que le développement du territoire national n'était, en l'état, pas durable, et proposait quatre scénarios pour l'avenir. Ce rapport allait servir de base au projet de territoire élaboré par l'ARE en collaboration avec les cantons et les villes d'une certaine importance – projet qui a été présenté le 21 janvier 2011 et est actuellement en consultation pour cinq mois.

Les enjeux du projet de territoire

Afin que les efforts se concentrent sur les enjeux essentiels et que tous les acteurs concernés puissent y travailler de manière coordonnée, il faut que le projet de territoire identifie les territoires de projet d'intérêt national et les principales tâches de l'aménagement du territoire en Suisse. Sont à qualifier d'intérêt national les tâches de planification complexes et interdisciplinaires qui jouent un rôle clé pour le développement futur du pays. Les régions et domaines thématiques concernés se caractérisent par le fait qu'ils seront affectés par de profondes transformations et que leur évolution sera déterminante pour l'ensemble de la Suisse.

Les tâches en question dépassent les compétences des acteurs individuels. Voici ce que cela implique pour le projet de territoire à élaborer :

- Il faut prendre acte du fait que le territoire suisse est limité. Il ne suffit